United Nations | Nations Unies

SECURITY COUNCIL | CONSEIL DE SECURITE

UNRESTRICTED
S/ 1285
12 mars 1949
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

CABLOGRAMME, EN DATE DU 11 MARS 1949, ADRESSE PAR LE MEDIATEUR PAR INTERIM POUR LA PALESTINE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE, CONCERNANT DES OPERATIONS MILITAIRES QU'AURAIENT EFFECTUEES DES FORCES ISRAELIENNES DANS LE NEGEB MERIDIONAL

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du Conseil de sécurité que, au cours de ces derniers jours, j'ai reçu plusieurs plaintes de la délégation de la Transjordanie à Rhodes, accusant les forces israéliennes de se livrer à des opérations militaires dans le Négeb méridional, en particulier au nord d'Aquaba. Ces plaintes spécifient ce qui suit :

a) Des forces israéliennes auraient essayé de traverser "les lignes tenues par nos forces (la Légion arabe) au nord d'Aquaba";

b) Des troupes israéliennes auraient fait une apparition "à un point situé à environ 35 kilomètres au nord-ouest de la ville d'Aquaba, en territoire égyptien";

c) Un avion israélien "Auster" aurait survolé El Ghamer (point de coordonnées 170991), le 3 mars; El Ghamer se trouve en territoire transjordanien;

d) "Une force juive, composée de jeeps et de véhicules blindés, bénéficiant d'un appui aérien, a traversé nos lignes (celles de la Légion arabe) dans la matinée du 7 mars 1949, à un kilomètre à l'ouest de Bir Ibn Ode (point de coordonnées 140970) et a avancé vers le sud-ouest, jusqu'à Wadi Jefradi";

e) Comme on me l'a rapporté le 10 mars, "les opérations militaires contre la Légion arabe à Wadi Araba se poursuivent. Les forces israéliennes attaquent les positions de la Légion arabe avec des chars et des véhicules blindés".

J'ai immédiatement transmis les plaintes de la Transjordanie aux autorités israéliennes, par l'intermédiaire de la délégation israélienne à Rhodes. Par des notes officielles, ces autorités m'ont fait connaître ce qui suit :

a) Au sud de la mer Morte, les forces israéliennes n'ont, en aucun point, franchi la frontière;

b) Aucune force israélienne n'a attaqué des positions ou des patrouilles transjordaniennes;

RECEIVED
MAR 28 1949
UNITED NATIONS
ARCHIVES

c) Des unités israéliennes ont rencontré une patrouille de la Légion arabe à l'ouest de Gharandal, du côté palestinien de la frontière transjordano-palestinienne, et à cette occasion, la patrouille arabe a tiré quelques coups de feu avant de disparaître, les Israéliens n'ayant pas riposté. Les autorités israéliennes, de leur côté, protestent énergiquement contre "l'invasion du territoire israélien" par les forces transjordaniennes et demandent le retrait de celles-ci.

Le 10 mars, le Ministre des affaires étrangères d'Israël m'a donné catégoriquement l'assurance qu'il n'y avait pas eu de recontre entre des forces armées dans cette région. Le chef de la délégation israélienne à Rhod a nié que les forces israéliennes eussent la moindre intention de marcher sur Aquaba.

La région dont il s'agit est une de celles où, dans le passé, il n'y a eu que peu ou pas du tout de combats. Il n'y a pas de lignes de feu déterminées et les positions militaires occupées par les forces en présence ne sont pas définies . Jusqu'ici, les mouvements militaires se sont uniquement bornés à une faible activité de patrouilles.

J'ai chargé les observateurs des Nations Unies de faire immédiatement une enquête approfondie sur toutes ces plaintes, de contrôler les positions militaires et la date de leur établissement, et d'appliquer intégralement les termes de la trêve. J'ai aussi adressé aux deux gouvernements des notes rédigées en termes identiques, les invitant à respecter scrupuleusement les termes de la trêve en ce qui concerne les activités de leurs forces dans cette région, et à ne pas laisser se développer une situation qui risquerait de compromettre en quoi que ce soit le succès des négociations d'armistice qu'ils ont engagées.

A cette date je n'ai pas reçu, des observateurs, de rapports d'après lesquels on se serait battu dans cette région.

Ralph Bunche